



25.11.2019 - 14:04 Uhr

QUATRE PATTES lance une nouvelle campagne contre l'engraissement par gavage



Zurich (ots) -

Bien que l'engraissement par gavage soit interdit en Suisse depuis plus de 40 ans, plus de 200 tonnes de foie gras sont importées annuellement. La majorité de la population suisse considère que l'engraissement par gavage est cruel pour les animaux, mais près d'un tiers d'entre eux consomment du foie gras - en partie parce qu'ils pensent - à tort - que le foie gras peut être produit d'une manière respectueuse des animaux. L'organisation de protection des animaux QUATRE PATTES souhaite par ses nouvelles affiches sensibiliser les consommateurs et mettre en lumière la cruauté à laquelle sont exposés les animaux dans le cadre de la production de foie gras.

Le commerce et la consommation du foie gras sont des secteurs florissants en Suisse, car avec plus de 200 tonnes de foie gras importées chaque année, la Suisse fait partie du top 5 peu reluisant des plus gros importateurs de foie gras au monde. QUATRE PATTES veut contrer ce phénomène et informer le public sur la cruauté liée à cette prétendue « délicatesse ». A l'occasion de la Journée Mondiale contre le foie gras, l'organisation de protection des animaux lance sa nouvelle campagne d'affiches et souhaite encourager les consommateurs et consommatrices à s'interroger de manière critique sur leur propre consommation.

Statu quo

Durant l'hiver 2018/19, QUATRE PATTES et l'organisation « Stop Gavage Suisse » de Romandie ont commandé une vaste enquête sur le thème du foie gras. La population suisse s'est clairement prononcée : plus de trois personnes sur quatre considèrent que la méthode de production du foie gras est cruelle envers les animaux - et pourtant un peu moins d'une personne sur trois consomme du foie gras au moins une fois par an, surtout à Noël. Le fait de penser qu'il existe du foie gras produit de manière respectueuse des animaux est malheureusement une tragique fausse idée, car le gavage est toujours synonyme d'énormes souffrances pour les animaux.

Même une fois par an, c'est une fois de trop

Même une consommation négligeable de foie gras, une fois par an à Noël, par exemple, est un problème majeur en termes de bien-être animal. Pour la seule consommation suisse, on estime qu'un million de canards et d'oies souffrent chaque année. C'est pourquoi QUATRE PATTES appelle à la conscience des consommateurs afin qu'ils renoncent définitivement au foie gras, sans faire d'exceptions. Car : même une fois par an, c'est une fois de trop !

Snobez le magret et les autres produits provenant d'animaux engraisés par gavage

Il est aussi particulièrement effrayant de constater qu'une grande majorité des personnes interrogées ne savent pas que le magret (généralement de canard) est également produit au moyen de gavage - et pour la plupart le consomment donc dans l'ignorance et de manière non intentionnelle. L'étiquetage de la viande d'oie et de canard

est déterminant, puisqu'une distinction est faite entre le filet (obtenu sans gavage) et le magret (avec gavage). La prudence est également de mise avec les produits dénommés « confit », « graisse » et « gésiers », qui sont souvent des produits obtenus par gavage. Sans oublier le duvet qui, tout comme la viande, peut provenir d'animaux gavés, et plumés vivants.

En quoi consiste l'engraissement par gavage

Pour l'obtention de foie gras, de magret et autres produits issus du gavage, les canards et les oies sont engraisés (littéralement gavés) de la manière la plus brutale qui soit, parfois jusqu'à ce que la mort par épuisement s'en suive, et la plupart du temps sont confinés dans de minuscules cages. Durant une période pouvant aller jusqu'à 3 semaines et ce jusqu'à 4 fois par jour, un tube leur est enfoncé profondément dans l'oesophage et les aliments sont pompés directement dans l'estomac. Lorsque ces animaux ont atteint la maturité d'abattage, leur foie pathologiquement gras pèse dix fois le poids d'un foie normal. Des lésions graves de l'oesophage, l'essoufflement et un taux de mortalité dix à vingt fois plus élevé sont souvent concomitants à cette pratique cruelle.

Photos

L'utilisation des photos est gratuite. Elles ne peuvent être utilisées que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES. Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Contact:

Julie Jakubowski
Communication Suisse
QUATRE PATTES
Enzianweg 4
8048 Zurich
Tel. +41 43 311 80 90
julie.jakubowski@vier-pfoten.org
www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



QUATRE PATTES lance une nouvelle campagne contre l'engraissement par gavage
Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100004691/
L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "ots/VIER PFOTEN - Stiftung für Tierschutz/© QUATRE PATTES"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100837422> abgerufen werden.